

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSE-ÎLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée **QUE** :

Suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception 2023 est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes 2023 dans le délai imparti;

Toutes les personnes sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres sont tenues de les payer selon le mode de paiement déterminé par la Municipalité de Grosse-Île en vertu du Règlement n° 2006-03.

Donné à Grosse-Île
ce 21^e jour de février 2023


Maxine Matthews
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maxine Matthews, Greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Grosse-Île, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public ce 21^e jour de février 2023 sur le site Internet de la Municipalité (www.mungi.ca), et en affichant une copie de celui-ci aux endroits suivants : Carla's Grocery et le Centre Communautaire de Grosse-Île.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21^e jour de février 2023.


Maxine Matthews
Greffière-trésorière adjointe